

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DFPE 56 Subventions (381 728 euros), prorogation et avenants n° 3 avec l'association Gan Yossef (20e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signée le 3 janvier 2017 par l'association Gan Yossef et la Ville de Paris ;

Vu la délibération présentée lors des séances du Conseil de Paris en date du 1er au 4 avril 2019 concernant le principe de la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2019 signées avec les associations ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Gan Yossef (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Gan Yossef ayant son siège social 15-17 rue de la Mare à Paris 20e, pour l'attribution de subventions de fonctionnement et la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec l'association le 3 janvier 2017.

Article 2 : Une subvention de 79 533 euros est allouée à l'association Gan Yossef pour sa crèche collective (n° tiers SIMPA 20602, n° dossier 2019- 04820).

Article 3 : Une subvention de 302 195 euros est allouée à l'association Gan Yossef pour sa crèche familiale (n° tiers SIMPA 20602, n° dossier 2019-821).

Article 4 : La dépense correspondant à ces subventions sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO